

BUDGET pour l'exercice 2012 et notes à l'appui

En bref :

Le budget 2012 est un budget relativement chahuté par rapport aux autres années puisqu'il intègre un certain nombre de changements survenus dans l'EREN ces derniers 24 mois. Il en va ainsi des changements liés:

- *au retrait de Philipp Morris en fin d'année 2010. Ainsi les ressources sont-elles nettement inférieures à ce que l'EREN a connu par le passé*
- *aux mesures d'économie liées au retrait de Philipp Morris*
- *à la mise en place d'un Conseil synodal réduit à 5 membres*
- *à la mise en place d'une stratégie ambitieuse du Synode en communication et développement de projets novateurs*
- *à la mise en place des Services cantonaux*
- *à la dissolution de la paroisse de Langue allemande*

Le budget 2012 prévoit un excédent de charges de près de 310'000.- fr. Cet excédent de charges somme toute limité au vu de la baisse des rentrées financières n'a été rendu possible que par la perspective de dissolution de réserve pour un montant de 380'000.- fr. et la mise en place de mesures d'économie drastiques dont certaines sont encore en cours de réalisation.

Pour 2012, le budget prévoit (avant dissolution de réserves) un excédent de charges de 687'900.- fr. sur un budget de 9'338'400.- fr. (soit environ 7.36% du budget total).

Diminution des ressources

- Diminution estimée de la contribution ecclésiastique (par rapport aux comptes 2009) fr. 950'000.-

Diminution des charges

- Diminution de la subvention au CSP (cf. note Diaconie-Entraide. 1a) (montant en cours de négociation) fr. 200'000.-
- Fin de la subvention au Louverain (par rapport aux comptes 2010) fr. 157'000.-

Augmentation des charges

- Développement de 2 projets synodaux fr. 100'000.-
- Amélioration de la communication fr. 70'000.-

Le budget 2012 a été établi en tenant compte d'un nombre relativement important de changements (évoqués ci-dessus). Le retrait de Philipp Morris fin 2010 a engendré la mise en œuvre de différentes mesures (notamment négociation avec les partenaires, diminution de certaines subventions), dont certaines sont abouties, d'autres encore en cours. Le Synode a déjà eu à se prononcer sur un certain nombre de ces mesures. Il est à noter que ces différents changements ont, à plusieurs reprises, demandé une réorganisation des postes du budget (structure différente des années précédentes); les adaptations ont donc été faites pour les colonnes Budget 2011 et Comptes 2010 afin de conserver la cohérence des chiffres et des comparaisons.

Afin de juguler le déficit budgété (un tel déficit ne s'est plus vu dans notre Eglise depuis quelques années, pour rappel les comptes de ces dernières années étaient équilibrés), il a été prévu de procéder à la dissolution de réserves. Ce procédé peu habituel pour notre Eglise répond à une situation exceptionnelle et doit permettre de mettre en œuvre ce qui est nécessaire pour que l'EREN ait encore un rayonnement demain dans le Canton de Neuchâtel. Afin de ne pas fausser le résultat final, les dissolutions de réserves extraordinaires prévues sont mentionnées en italique dans le budget, et ne sont pas comptabilisées dans les rubriques.

Des informations complémentaires sont fournies sous les rubriques correspondantes et sont signalées dans le budget par un signe (\) en avant colonne

Charges salariales

Les charges salariales sont calculées selon la grille salariale telle qu'elle a été acceptée par le Synode dans sa session du 6 décembre 1995.

Le budget 2012 tient compte de la revalorisation des traitements de 5% décidée par le Synode de juin 2006, en vigueur depuis 2009. Afin de suivre la pratique de l'Etat en matière de calcul du renchérissement, il a été décidé d'adapter les salaires de 0.4 points. L'indexation 2012 (sur la base de 1993 = 100) est ainsi fixée à 115,6 points.

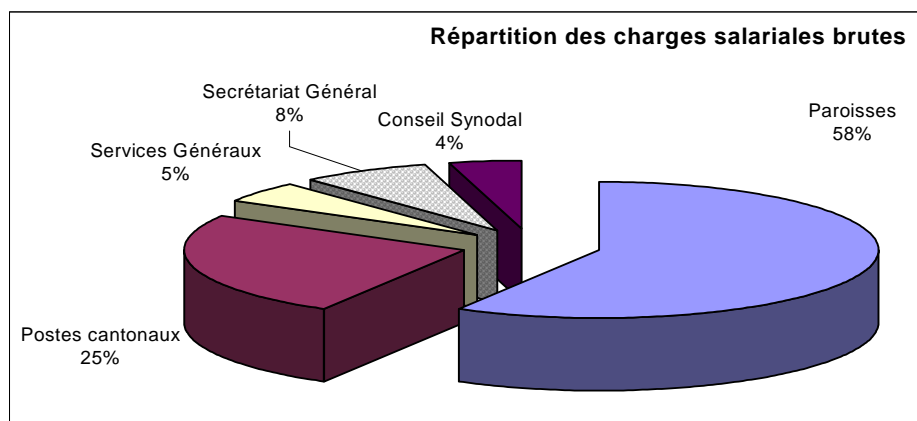
Les salaires annuels 2012 se présentent comme suit :

	Base	Hautes-paies	Maximum (après 12 ans)	Indexé à 115,6 points (+ revalorisation 5%)	
				Minimum	Maximum
Permanents :	65'040 fr.	16'500 fr.	81'540 fr.	79'321 fr.	99'444 fr.

Compte tenu de ces éléments, les variations des chapitres "traitements" correspondent, pour les ministres de l'EREN,

- à des changements du nombre de titulaires;
- à d'éventuels changements de titulaires;
- à des additions de hautes-paies;

Paroisses	4'029'410.-
Postes cantonaux	1'732'896.-
Services généraux	344'838.-
Secrétariat général	521'771.-
Conseil synodal	279'113.-



Informations complémentaires

- La prise en charge de 1.5% des primes à la Caisse de pension, par le Fonds de garantie (adaptation du règlement dans ce sens par le Synode le 5 mai 1999), représente une économie pour la Caisse centrale et le CSP d'environ 98'000.- fr.
- Dans sa séance du 17 octobre 2011, la Commission financière a pris connaissance et a avalisé le budget 2012.

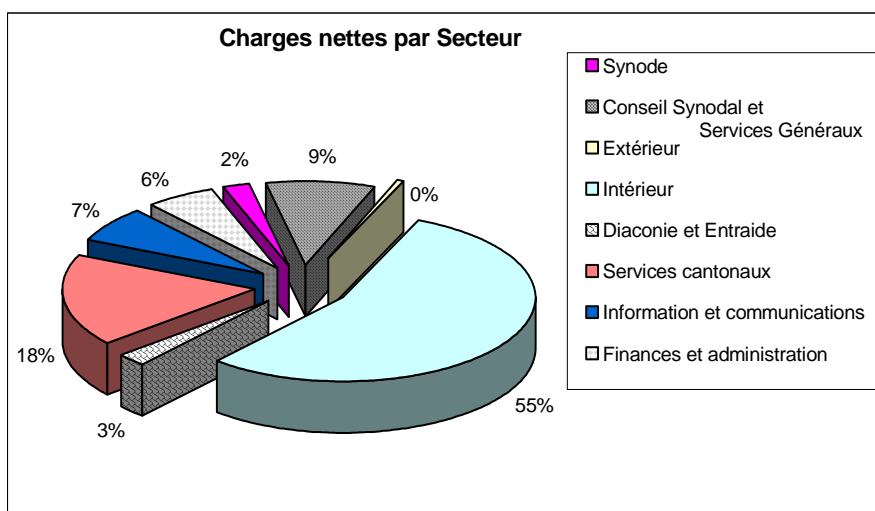
Résolution :

Le Synode adopte le budget 2012.

Résultat résumé par Secteur

	COMPTES 2010		Budget 2011		Budget 2012		Par rapport au:		Par rapport au:	
	Charges	Ressources	Charges	Ressources	Charges	Ressources	COMPTES 2010		Budget 2011	
Contribution ecclésiastique		6'475'440.85		5'890'000.00		6'000'000.00	-475'400	-7.34%	110'000	1.87%
Part au subside const. / Subvention de l'Etat		733'260.00		835'500.00		835'500.00	102'200	13.94%		
Prestations des Communes urbaines		5'750.00		6'000.00		5'800.00	100	0.87%	-200	-3.33%
Intérêts		30'303.85		15'000.00		15'000.00	-15'500	-50.50%		
Semaine d'offrande		72'157.50		10'000.00		10'000.00	-62'000	-86.14%		
Dons et legs		195'702.50		90'000.00		220'000.00	64'500	41.30%	130'000	144.44%
Attribution des dons	40'000.00						-	-	-	-
RECETTES		7'472'615		6'846'500		7'086'300	-386'500	-5.17%	239'800	3.50%

SYNODE	217'656		69'600		176'500		-41'200	-18.91%	106'900	153.59%
CONSEIL SYNODAL ET SERVICES GENERAUX	541'391		627'300		714'800		173'400	32.03%	87'500	13.95%
EXTERIEUR	149'404	116'810	152'300	117'000	100'000	67'000	400	1.24%	-2'300	-6.52%
INTERIEUR	4'136'802	6'538	4'266'900	15'700	4'370'700	86'000	154'400	3.74%	33'500	0.79%
DIACONIE ET ENTRAIDE	528'977	120'000	529'300	120'000	317'500	120'000	-211'500	-51.71%	-211'800	-51.75%
SERVICES CANTONAUX	1'559'301	315'407	1'770'000	325'600	1'751'700	382'200	125'600	10.10%	-74'900	-5.19%
INFORMATION - COMMUNICATION	464'753		482'500		544'100		79'300	17.07%	61'600	12.77%
FINANCES ET ADMINISTRATION	1'224'220	847'666	1'338'500	787'900	1'363'100	909'000	77'500	20.59%	-96'500	-17.53%
ATTRIBUTION Provisions s/risques de cours	117'000						-117'000	-100.00%	-	-
RECAPITULATION										
Total des recettes		7'472'615		6'846'500		7'086'300	-386'300	-5.17%	239'800	3.50%
Total des charges nettes	7'533'082		7'870'200		7'774'200		358'118	4.83%	-96'000	-1.22%
Excédent de charges (avant dissolutions réserves)		60'467		1'023'700		687'900	744'400	287.62%	-335'800	-32.80%
<i>Total des dissolutions de réserves</i>						380'000				
Excédent de charges A couvrir par le Capital propre		60'467		1'023'700		307'900	364'400	73.50%	-715'800	-69.92%



Synode	176'500.-	(+153.6%)
Conseil synodal et Services Généraux	714'800.-	(+14.0%)
Extérieur	33'000.-	(-6.5%)
Intérieur	4'284'700.-	(+0.8%)
Diaconie et entraide	197'500.-	(-51.8%)
Services cantonaux	1'369'500.-	(-5.2%)
Information – Communication	544'100.-	(+12.8%)
Finances et Administration	454'100.-	(-17.5%)



E R E N

Synode

Budget pour l'exercice 2012

			COMPTES 2010		Budget 2011		Budget 2012		Par rapport au:		Par rapport au:	
			Charges	Ressources	Charges	Ressources	Charges	Ressources	COMPTES 2010		Budget 2011	
Recettes												
1.	Contribution ecclésiastique	≡		6'475'440.85		5'890'000.00		6'000'000.00	-475'400	-7.34%	110'000	1.87%
2.	Part au subside const. / Subvention de l'Etat	≡		733'260.00		835'500.00		835'500.00	102'200	13.94%		
3.	Prestations des Communes urbaines	≡		5'750.00		6'000.00		5'800.00	100	0.87%	-200	-3.33%
4.	Intérêts	≡		30'303.85		15'000.00		15'000.00	-15'500	-50.50%		
5.	Semaine d'offrande	≡		72'157.50		10'000.00		10'000.00	-62'000	-86.14%		
6. a)	Dons et legs	≡		195'702.50		90'000.00		220'000.00	64'500	41.30%	130'000	144.44%
b)	Attribution des dons		40'000.00						-	-	-	-
Total des recettes				7'472'614.70		6'846'500.00		7'086'300.00	-386'500	-5.17%	239'800	3.50%
Dépenses												
SYNODE												
1.	Frais de session	≡	10'314.45		12'600.00		15'000.00		4'700	45.43%	2'400	19.05%
2.	Imprimés et divers	≡	20'341.90		27'000.00		30'000.00		9'700	47.48%	3'000	11.11%
3.	Culte cantonal / Journées thématiques	≡	5'000.00		5'000.00		6'500.00		1'500	30.00%	1'500	30.00%
4.	Le Louverain SA - achat de prestations	≡	182'000.00		25'000.00		25'000.00		-157'000	-86.26%		
5. a)	Projets "4 axes priorités"	≡					100'000.00		100'000	-	100'000	-
b)	Prélèvement sur provisions	≡					100'000.00		-100'000	-	-100'000	-
Total Synode			217'656.35		69'600.00		176'500.00		-41'200	-18.91%	106'900	153.59%
CONSEIL SYNODAL												
1. a)	Traitements et indemnités Conseil synodal	≡	212'236.65		225'300.00		307'800.00		95'600	45.03%	82'500	36.62%
b)	Services généraux	≡	291'991.75		360'800.00		366'200.00		74'200	25.41%	5'400	1.50%
2.	Frais de séances		10'374.60		10'000.00		10'000.00		-400	-3.61%		
3.	Délégations et vacations		6'462.20		7'500.00		7'500.00		1'000	16.06%		
4.	Abonnements, imprimés, divers		7'198.30		8'000.00		8'000.00		800	11.14%		
5.	Rencontre avec les ministres et permanents		13'127.55		15'000.00		15'000.00		1'900	14.26%		
6.	Frais des commissions				700.00		300.00		300	-	-400	-57.14%
Total Conseil synodal			541'391.05		627'300.00		714'800.00		173'400	32.03%	87'500	13.95%
EXTERIEUR												
1. a)	FEPS - contributions	≡	125'268.00		124'900.00		72'600.00		-52'700	-42.04%	-52'300	-41.87%
b)	Diminution contribution à la FEPS	≡		50'000.00		50'000.00			50'000	100.00%	50'000	100.00%
c)	Participation des paroisses (Suisa, etc.)			6'810.00		7'000.00		7'000.00	-200	-2.79%		
2.	Conseil œcuménique des Eglises (COE)		1'181.00		1'200.00		700.00		-500	-40.73%	-500	-41.67%
3. a)	CER, BCER, CEPPLÉ	≡	22'955.35		26'200.00		26'700.00		3'700	16.31%	500	1.91%
b)	Diminution contribution à la CER	≡		60'000.00		60'000.00						
Total Extérieur			149'404.35	116'810.00	152'300.00	117'000.00	100'000.00	67'000.00	400	1.24%	-2'300	-6.52%

R E C E T T E S

- ad 1 Tenant principalement compte de la situation économique (crise financière et économique qui n'en finit pas, modification de la taxation des personnes morales) et des rentrées actuelles (état fin septembre 2011) de la contribution ecclésiastique, le montant porté au budget à été adapté en conséquence par rapport aux comptes 2010. A noter que différentes mesures mises en place par le Conseil synodal (projet Accompagnement des contributeurs, démarches auprès des entreprises du canton) doivent aider à stabiliser les rentrées financières.
- ad 2 La subvention annuelle forfaitaire de l'Etat, fixée dans le Concordat entre l'Etat et les Eglises reconnues pour la période de 2009 à 2011, est de 1'560'000 fr. Les statistiques cantonales de la population et du nombre de personnes se déclarant membres d'une des confessions représentées par les trois Eglises déterminent la part de l'Eren. Au vu des discussions actuellement en cours avec le Conseil d'Etat, le montant de la subvention actuelle a été repris pour le budget 2012.
- ad 3 En vertu d'un arrêté du Conseil d'Etat du 19 novembre 1943, les Communes de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds sont tenues de verser à l'EREN, en remplacement partiel de l'indemnisation de logement des pasteurs, les sommes suivantes : Neuchâtel 3'800.- fr., La Chaux-de-Fonds 2'000.- fr.
- ad 5 En considérant les efforts financiers et en ressources humaines pour mener à bien la Semaine d'offrande, le nombre de sollicitations financières des paroissiens dans une année, et au vu du faible retour sur investissement, il a été décidé de renoncer à cet appel de fonds dans sa forme actuelle. Il a également été souhaité que les efforts soient concentrés sur la Contribution ecclésiastique, ce qui est fait par différents types d'actions.
- ad 6 Ce poste a été adapté en tenant compte de la moyenne des dons reçus des particuliers ainsi que des paroisses cantonales et extérieures durant les années 2006 à 2010. Un montant de 100'000.- fr. représentant un don exceptionnel d'une Eglise sœur de Suisse romande fait également partie du montant budgété.

Revenus des immeubles

Compte tenu du fait que le parc immobilier de l'EREN sert essentiellement aux activités des institutions et Fondations de l'EREN, voire pour des appartements de service, le revenu des immeubles figure sous "Finances et Administration" ad 8.

D E P E N S E S

SYNODE

- ad 1 Ce poste comprend les frais de deux sessions et de deux éventuelles séances de relevée : frais de déplacement et d'indemnité perte de gain des députés ainsi que les frais d'organisation des Synodes. Sont également compris dans ce montant les frais pour la rédaction des procès-verbaux du Synode par des personnes rémunérées.
- ad 2 Ces frais comprennent notamment le coût pour l'impression et l'envoi du rapport d'activité ainsi que de divers documents.
- ad 3 La somme budgétée correspond à d'éventuelles rencontres autour de thèmes synodaux ainsi que la participation de la Caisse centrale à l'organisation du culte cantonal 2012.
- ad 4 Selon la décision du Synode de septembre 2006, la subvention garantie au Louverain SA était fixée, jusqu'en 2010, à 182'000.- fr. Dès 2011, cette subvention globale est remplacée par un achat de prestations, selon la décision également prise par le Synode.
- ad 5a Dans sa session du 8 juin 2011, le Synode a décidé des quatre axes de priorités. Une première partie est portée au budget dans le but de permettre le démarrage de projets, sous réserve de l'engagement de deux ou trois paroisses. Un prélèvement sur la réserve provenant de la dissolution de la paroisse allemande compense cette dépense

CONSEIL SYNODAL / SECRETARIAT GENERAL

- ad 1a Ce poste comprend les charges salariales du président du Conseil synodal et des indemnités et décharges des conseillers synodaux. Cette indemnité équivaut à un 30% de poste par conseiller. La somme budgétée tient compte du fonctionnement du Conseil synodal à 6 membres jusqu'en juillet 2012, puis à 5 membres dès août.
- ad 1b Ce poste comprend les charges salariales du secrétaire général, de la secrétaire générale adjointe, du responsable RH ainsi que du responsable des Services cantonaux.

EXTERIEUR

- ad 1a Ce montant correspond à la part de l'EREN pour la prise en charge des frais de fonctionnement et des engagements extérieurs de la FEPS. La nouvelle clé de répartition entrera en vigueur pour 2012 et gomme les inégalités qui existaient dans l'ancienne clé (cette inégalité, reconnue par la FEPS, donnait droit à une diminution de la subvention chaque année).

Les autres contributions fixées par l'Assemblée des délégués de la FEPS figurent dans d'autres rubriques ou sont prises en charge par divers organes de l'EREN, soit:

Fonds Aide au Tiers-monde :

EPER (contribution statutaire)	29'330.- fr.
Centres d'accueil des réfugiés	2'635.- fr.
Accord-cadre FEPS, mission 21, DM-échange et mission	15'000.- fr.

Collecte des paroisses :

Eglises à l'étranger	3'234.- fr.
----------------------	-------------

Fonds Aide au Tiers-monde et Collecte des paroisses :

Service des réfugiés de l'EPER	12'395.- fr.
--------------------------------	--------------

ad 1b La nouvelle clé de répartition rend caduque cette rubrique.

ad 3a Ce poste comprend la participation de l'EREN aux frais de fonctionnement du Bureau de la CER et de la Conférence des Eglises protestantes des pays latins d'Europe (CEPPLE). A noter que, dès 2010 le poste de président de la CER (poste à 30%) est financé par les Eglises membres, selon la clé de répartition.

A relever que la contribution de l'EREN à la CER, basée sur la clé de répartition, s'élève à 267'700 fr. contre 238'500 fr. en 2011. Cette somme totale imputée sous CER est ventilée dans différentes rubriques de ce budget. D'autres montants sont également imputés dans ces rubriques pour un total de 61'800 fr. Ils portent notamment sur l'achat de prestations à la CER pour la formation des ministres et des laïcs et sur la participation aux frais de supervisions.

Ventilation du montant facturé par la CER			Achat de prestations complémentaires	
Extérieur / 3	BCER, CEPPLE	26'700		
Intérieur / 5	CER-OPF	106'900	Formation continue	26'800
			Supervisions	10'000
Services cantonaux / 15	CER-OPF	----->	Formation bénévoles	25'000
Services cantonaux / 16	CER-OPEC	15'700		
Information-communication / 9	CER-MédiaPro	118'400		
Total contribution selon clé		267'700	Total hors contribution	61'800
			Total imputé sous CER	329'500

Abréviations :

BCER	Bureau de la Conférence des Eglises romandes
CEPPLE	Conférence des Eglises protestantes des pays latins d'Europe
CER	Conférence des Eglises romandes
OPF	Office protestant de la formation
OPEC	Office protestant des éditions chrétiennes
MédiaPro	Office protestant des médias

ad 3b Afin de tenir compte de la situation financière ainsi que du nombre de membres contribuables de l'EREN, une diminution de la contribution à la CER a été à nouveau négociée pour 2012.

Synode

	COMPTES 2010		Budget 2011		Budget 2012		Par rapport au:		Par rapport au:	
	Charges	Ressources	Charges	Ressources	Charges	Ressources	COMPTES 2010		Budget 2011	
INTERIEUR										
a) Paroisses										
1. a) Desserte ministérielle paroisses	3'906'906.75		3'901'400.00		3'913'200.00		6'300	0.16%	11'800	0.30%
b) Indemnités loyers / chauffage	31'920.00		50'000.00		55'000.00		23'100	72.31%	5'000	10.00%
2. Service de remplacements + vacances diverses	20'916.60		25'000.00		25'000.00		4'100	19.52%		
3. a) Traitements des stagiaires	44'299.45		147'100.00		137'800.00		93'500	211.06%	-9'300	-6.32%
b) Prélèvement sur provisions						50'000.00	-50'000	-	-50'000	-
4. a) Activités en langue allemande			10'000.00		45'000.00		45'000	-	35'000	350.00%
b) Allocation particulière				10'000.00		45'000.00	-45'000	-	-35'000	350.00%
<i>Sous-total Paroisses</i>	<i>4'004'042.80</i>		<i>4'133'500.00</i>	<i>10'000.00</i>	<i>4'176'000.00</i>	<i>45'000.00</i>	<i>127'000.00</i>	<i>3.17%</i>	<i>7'500.00</i>	<i>0.18%</i>
b) Divers										
5. a) CER - OPF (Formation des permanents)	111'377.79		107'700.00		133'700.00		22'300	20.04%	26'000	24.14%
b) Supervisions	4'843.00		10'000.00		10'000.00		5'200	106.48%		
6. Attributions : Fonds des vocations tardives	10'000.00		10'000.00		10'000.00					
7. Politique du personnel										
a) Démarches égalité femmes-hommes	6'537.95		5'700.00		5'000.00		-1'500	-23.52%	-700	-12.28%
b) Participation Bureau fédéral de l'égalité		6'537.95		5'700.00		5'000.00	1'500	23.52%	700	-12.28%
c) Mise en place Bilans professionnels					36'000.00		36'000	-	36'000	-
d) Financement par des Tiers						36'000.00	-36'000	-	-36'000	-
<i>Sous-total Divers</i>	<i>132'758.74</i>	<i>6'537.95</i>	<i>133'400.00</i>	<i>5'700.00</i>	<i>194'700.00</i>	<i>41'000.00</i>	<i>27'500.00</i>	<i>21.77%</i>	<i>26'000.00</i>	<i>20.36%</i>
Total Intérieur	4'136'801.54	6'537.95	4'266'900.00	15'700.00	4'370'700.00	86'000.00	154'400	3.74%	33'500	0.79%
DIACONIE ET ENTRAIDE										
a) Diaconie										
1. a) Centre social protestant	446'400.00		449'800.00		242'600.00		-203'800	-45.65%	-207'200	-46.06%
b) CSP participation des paroisses		120'000.00		120'000.00		120'000.00				
2. Subvention Croix-Bleue	7'000.00		7'000.00				-7'000	-100.00%	-7'000	-100.00%
<i>Sous-total Diaconie</i>	<i>453'400.00</i>	<i>120'000.00</i>	<i>456'800.00</i>	<i>120'000.00</i>	<i>242'600.00</i>	<i>120'000.00</i>	<i>-210'800.00</i>	<i>-63.23%</i>	<i>-214'200.00</i>	<i>-63.60%</i>
b) Entraide										
3. Attribution : 1% aide au Tiers-monde	74'700.00		68'500.00		70'900.00		-3'800	-5.09%	2'400	3.50%
<i>Sous-total Entraide</i>	<i>74'700.00</i>		<i>68'500.00</i>		<i>70'900.00</i>		<i>-3'800.00</i>	<i>-5.09%</i>	<i>2'400.00</i>	<i>3.50%</i>
4. Frais divers Diaconie	641.50		1'000.00		1'000.00		400	55.88%		
5. Plate-forme cantonale de Diaconie	235.00		3'000.00		3'000.00		2'800	1176.60%		
Total Diaconie et entraide	528'976.50	120'000.00	529'300.00	120'000.00	317'500.00	120'000.00	-211'500	-51.71%	-211'800	-51.75%

INTERIEUR

- ad 1a Le budget a été établi en fonction du tableau des postes adopté par le Synode dans sa session du 9 juin 2010 et en tenant compte des données connues quant aux départs et aux nouvelles arrivées. L'augmentation est due à l'adaptation normale des hautes-paies.
- ad 2 Cette rubrique est composée de deux éléments : un montant de 15'000.- fr. pour le service des remplacements, service fortement sollicité par l'impossibilité des ministres en fonction d'assumer en interne les différents remplacements nécessaires; le remplacement propre aux célébrations en langue allemande pour un montant de 10'000.- fr.
- ad 3a L'augmentation importante par rapport aux comptes 2010 provient de la revalorisation du traitement des stagiaires décidée par le Conseil synodal en 2009 (70% de la classe A sans haute-paie). Les nouvelles directives prenant effet au 1er juillet 2010. Le budget 2012 a été établi en tenant compte de trois stages à 100% (2 x 6 mois + 1 x 8 mois) ainsi que d'un stage de 7 mois à 50%.
- ad 3b Dissolution de réserve sur les biens provenant de la dissolution de la paroisse de langue allemande.
- ad 4 Suite à la dissolution de la paroisse de langue allemande, les biens reviennent à la Caisse centrale. Ces biens permettent de contribuer au financement des activités en langue allemande dans les paroisses de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. Un 25% de poste est compris sous cette rubrique.
- ad 5 Ce poste comprend la participation de l'EREN au budget de l'Office Protestant de la formation (OPF) de la CER et la prise en charge des frais de session pour les ministres et permanents qui suivent des cours de formation continue. L'augmentation de ce poste est liée à l'adaptation de certaines durées de formation aux standards en vigueur : - Formation accentuée pour les 5èmes années de ministères; - Augmentation du nombre de jour de formation des stagiaires pour une mise en conformité avec les Eglises suisse alémaniques. L'achat de prestations à l'OPF est augmenté de 4'800.- fr. afin de donner suite à la décision du Conseil synodal de prendre en charge l'entier des coûts de formation pour les permanents astreints. Un montant de 10'000.- fr. pour la participation aux supervisions est également compris dans ce poste.
- ad 6 Ce Fonds est alimenté annuellement par des attributions extraordinaires de la Caisse centrale et un soutien des paroisses.
- ad 7a-b Cette rubrique comprend le coût du projet "Portraits et Rôles" ainsi que des collaborateurs attachés à ces démarches. Ces coûts sont couverts par une subvention du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG).
- ad 7c-d Cette rubrique comprend les frais de mise en place des "Bilans professionnels". Deux paroisses suisses alémaniques, souhaitant soutenir financièrement l'EREN, ont choisi de supporter le coût de mise en place des Bilans professionnels.

DIACONIE ET ENTRAIDE

- ad 1a Comme décidé par le Synode lors de sa session de juin 2011, le Conseil synodal est en discussion avec le CSP en ce qui concerne le montant de la contribution directe. Les résultats feront l'objet d'un rapport au Synode. Le montant porté au budget 2012 est donc un montant de négociation.
- ad 2 Dans le cadre des mesures financières décidées en décembre 2010, la subvention à la Croix-Bleue a été diminuée de moitié pour 2011 et sera supprimée dès 2012.
- ad 3 Montant équivalent à 1% des recettes présumées. Dans le compte d'exploitation, c'est le 1% des recettes effectivement réalisées qui sera pris en considération.
- ad 5 Rubrique créée en 2008 en prévision de la constitution de la plate-forme diaconale de proximité (frais de matériel et de fonctionnement). La somme budgétée en 2012 doit assurer le fonctionnement de la plate-forme.

Synode

	COMPTES 2010		Budget 2011		Budget 2012		Par rapport au:		Par rapport au:		
	Charges	Ressources	Charges	Ressources	Charges	Ressources	COMPTES 2010		Budget 2011		
SERVICES CANTONAUX											
a) Prospective et Coordination											
1.	Traitements et charges	385'011.10	390'600.00		408'000.00		23'000	5.97%	17'400	4.45%	
2. a)	Frais d'organisation d'animations	2'588.45	4'500.00		4'500.00		1'900	73.85%			
b)	Ressources liées aux animations		2'200.00				-	-	-	-	
3.	Frais de formation catéchétique	4'806.65	5'500.00		5'500.00		700	14.42%			
4.	Frais généraux Terre Nouvelle	9'138.60	10'000.00		10'000.00		900	9.43%			
5.	Participation aux frais d'animation Terre Nouvelle	2'895.00	4'500.00		4'500.00		1'600	55.44%			
6.	Frais divers	50'391.25	45'000.00		45'000.00		-5'400	-10.70%			
7.	Frais du Conseil du Centre cantonal ThEF (dissout)	830.50					-800	-100.00%	-	-	
8.	Prélèvement sur cible TN				61'300.00		-61'300		-61'300	-	
9.	Mesures d'accompagnements des retraites anticipées	1'830.00					-1'800	-100.00%	-	-	
	<i>Sous-total Prospective et Coordination</i>	<i>457'491.55</i>	<i>2'200.00</i>	<i>460'100.00</i>		<i>477'500.00</i>	<i>61'300.00</i>	<i>-39'100.00</i>	<i>-8.59%</i>	<i>-43'900.00</i>	<i>-9.54%</i>
b) Services d'aumôneries											
10. a)	Traitements et charges aumonerias	995'964.75	1'176'400.00		1'179'200.00		183'200	18.40%	2'800	0.24%	
b)	Participation des Hôpitaux		201'544.00	188'000.00		188'000.00	13'500	6.72%			
c)	Participation des Homes		31'650.00	51'400.00		50'000.00	-18'400	-57.98%	1'400	2.72%	
d)	Participation des institutions sociales		67'013.25	68'200.00		69'900.00	-2'900	-4.31%	-1'700	-2.49%	
e)	Participations extérieures		13'000.00	18'000.00		13'000.00			5'000	27.78%	
f)	Frais divers Collèges d'aumônerias	400.00	1'000.00		1'000.00		600	150.00%			
	<i>Sous-total Services d'aumônerias</i>	<i>996'364.75</i>	<i>313'207.25</i>	<i>1'177'400.00</i>	<i>325'600.00</i>	<i>1'180'200.00</i>	<i>320'900.00</i>	<i>176'100.00</i>	<i>25.78%</i>	<i>7'500.00</i>	<i>0.88%</i>
c) Autres tâches des Services											
11.	Commission de musique et liturgie	550.00	1'000.00		1'000.00		500	81.82%			
12.	Cours d'orgue		800.00		800.00		800	-			
13.	Centre oecuménique de documentation - COD	74'263.00	78'000.00		50'000.00		-24'300	-32.67%	-28'000	-35.90%	
	<i>Sous-total Autres tâches des Services</i>	<i>74'813.00</i>		<i>79'800.00</i>		<i>51'800.00</i>	<i>-23'000.00</i>	<i>-30.76%</i>	<i>-28'000.00</i>	<i>-35.09%</i>	
d) Autres charges imputées aux Services											
14.	Société Biblique Suisse	1'000.00	1'000.00		1'000.00						
15.	Bibliothèque des pasteurs - Subvention	10'000.00	10'000.00				-10'000	-100.00%	-10'000	-100.00%	
16.	CER - OPF (Formation des bénévoles)	4'961.65	25'000.00		25'000.00		20'000	403.86%			
17.	CER - OPEC (Office protestant des éditions chrétiennes)	14'169.80	15'700.00		15'700.00		1'500	10.80%			
18.	Subvention à des organismes de formation	500.00	1'000.00		500.00				-500	-50.00%	
	<i>Sous-total Autres charges imputées aux Services</i>	<i>30'631.45</i>		<i>52'700.00</i>		<i>42'200.00</i>	<i>11'600.00</i>	<i>37.77%</i>	<i>-10'500.00</i>	<i>-19.92%</i>	
	Total Services cantonaux	1'559'300.75	315'407.25	1'770'000.00	325'600.00	1'751'700.00	382'200.00	125'600	10.10%	-74'900	-5.19%
INFORMATION - COMMUNICATION											
1.	La Vie Protestante - Subvention	172'000.00	172'000.00		172'000.00						
2.	Information - Communication : Traitements et charges	91'611.05	93'900.00		148'400.00		56'800	61.99%	54'500	58.04%	
3.	Site Internet										
a)	Frais techniques et développement	14'607.45	7'000.00		20'000.00		5'400	36.92%	13'000	185.71%	
b)	Formation à l'utilisation				5'000.00		5'000	-	5'000	-	
4.	Charte et Identité visuelle	4'800.00	10'000.00		10'000.00		5'200	108.33%			
5.	Campagne Appartenance		10'000.00						-10'000	-100.00%	
6.	Frais du Conseil et des commissions	4'855.00	6'000.00		1'000.00		-3'900	-79.40%	-5'000	-83.33%	
7.	Imprimés et divers	467.35	2'000.00		2'000.00		1'500	327.94%			
8.	Part Eren aux émissions "Passerelles" (Canal Alpha)	64'833.00	68'400.00		67'300.00		2'500	3.81%	-1'100	-1.61%	
9.	CER - MédiaPro (Office protestant des Médias)	111'578.85	113'200.00		118'400.00		6'800	6.11%	5'200	4.59%	
	Total Information - communication	464'752.70		482'500.00		544'100.00	79'300	17.07%	61'600	12.77%	

SERVICES CANTONAUX

- ad 1 Ce poste regroupe les charges salariales du secteur "Prospective et coordination" soit 1,5 poste pour la théologie-formation, 1 poste pour la catéchèse et 0.6 poste pour Terre Nouvelle. L'augmentation par rapport au budget 2011 provient d'un appui administratif aux Services cantonaux.
- ad 2 Ce poste comprend la formation théologique (y compris les Explorations théologiques et l'organisation d'une journée théologique), le dialogue inter-religieux, la formation des prédicateurs laïques, la création d'événements permettant le débat théologique en lien avec la société civile et la réalisation de mandats quand ceux-ci nécessitent l'organisation de journées de formations.
- ad 3 Ce poste doit permettre aux responsables de la catéchèse d'organiser des cours ou camps pour des catéchètes, moniteurs et enseignants. Son utilisation effective dépend de l'intérêt pour ces cours et du nombre d'intervenants bénévoles ou rémunérés.
- ad 5 Ce montant est alloué à l'encouragement des animations en faveur de projets des œuvres d'entraide.
- ad 6 Ce poste comprend les frais d'animation des permanents de l'aumônerie dans les institutions sociales. A noter que ces derniers sont pris en charge à 80% par les institutions concernées (voir ci-dessous, ad 9b). Sont également compris dans ce poste les frais de fonctionnement de tous les permanents : déplacements, locations de bureaux, téléphones, ADSL, matériel de bureau, etc..
- ad 8 Ce poste regroupe les charges liées à l'animation Terre Nouvelle, charges qui seront incluses dans la cible depuis 2012. Il s'agit de 46'800.- fr- pour le salaire de l'animateur (compris dans Id. 1), de 10'000.- fr. de Frais généraux TN (ad 4) et de 4'500.- fr. pour la participation aux frais d'animation TN (ad. 5).
- ad 10a Les charges salariales de tous les aumôniers (HNE, CNP, EMS, Institutions sociales, Etablissements de détentions, Aumôneries des Sourds – des rues – des Ecoles) figurent sous cette rubrique. A noter que les frais liés à la Chrysalide figurent également sous cette rubrique puisque l'établissement fait dorénavant partie intégrante de l'HNE.
- ad 10b En 2010, une augmentation a été obtenue de la part de l'HNE; des discussions se poursuivent à ce sujet. Des discussions sont également en cours avec le CNP.
Les subventions pour les aumôneries dans les hôpitaux ont été budgétées comme suit:
Hôpital Neuchâtelois (HNE) : 127'000.- fr. Centre Neuchâtelois de Psychiatrie (CNP) : 57'000.- fr. Providence : 4'000.- fr.
- ad 10d Ce montant correspond à la participation des institutions sociales représentant les 4/5 des charges salariales des aumôniers dans les institutions concernées. La diminution de la part des institutions est due à une baisse des prestations des Eglises.
- ad 10e Participation d'une Eglise de la Suisse allemande aux charges de l'aumônerie de jeunesse.
- ad 13 Participation à raison de 50% aux frais du COD, les autres 50% étant assumés par l'Eglise catholique romaine. La diminution est liée au départ en retraite d'une collaboratrice, non remplacée dans le cadre des mesures d'économies projetées par les Eglises protestante et catholique. Des décisions seront prises sur la base d'une proposition en cours d'élaboration par le Comité du COD.
- ad 14 Selon les statuts de la Société Biblique Suisse le montant des cotisations est fixé en fonction du nombre de membres de l'Eglise.
- ad 15 Depuis 2003, le poste à mi-temps du responsable de la Bibliothèque des pasteurs est pris en charge dans le cadre du Service des bibliothèques de l'Université. La participation de la Caisse centrale est supprimée à partir de 2012. La suppression de la subvention de l'EREN à la Bibliothèque des pasteurs n'aura que peu de répercussions sur son fonctionnement. En effet, celle-ci dispose d'un important fonds de soutien qui peut prendre le relais de ce financement.
- ad 16 Dans ce poste figurent les frais de formation des bénévoles. Il est à noter que des conventions de formations sont établies.

INFORMATION – COMMUNICATION

- ad 1 Suite aux décisions du Synode de juin 2009, la participation de la Caisse centrale à la Vie Protestante est de 172'000.- fr. Ce montant comprend le salaire du Rédacteur neuchâtelois et de son assistante.
- ad 2 Cette rubrique comprend le poste à 100% de responsable de communication-information, incluant dorénavant le 20% de poste dédié à la maintenance du site internet.
- ad 3a Ce poste équivaut aux "services" que doit subir une voiture tous les 15'000 km. Il comprend l'entretien et l'évolution du site. Au tarif des développeurs, cela représente un peu plus d'une journée par mois de développement pour améliorer les services et projets et adapter le site techniquement, ce qui est nécessaire actuellement après 4 ans.
- ad 3b Formation des secrétariats de paroisse, bénévoles et permanents aux outils communication, intranet et réseaux sociaux.
- ad 4 Ce poste comprend le renouvellement consécutif et nécessaire de l'identité visuelle. Suite au retard pris dans la réalisation de ce projet, les 10'000.- fr. portés au budget 2011 sont reportés au budget 2012.
- ad 5 Il n'a pas été possible de mettre sur pied la "Campagne d'Appartenance" décidée par le Synode lors de sa session du 12 décembre 2007, prévue initialement en 2009 puis repoussée en 2010. Le Conseil synodal répondra à cette intention par le biais d'autres projets de communications, notamment liés à la charte. De plus, le travail effectué (et à effectuer encore) par le biais de la charte est une autre manière de répondre au souci de l'appartenance à l'EREN.
- ad 9 Il s'agit d'un compte regroupant les contributions à la CER pour l'Agence de presse romande (Protestinfo), le Service de radio des Eglises romandes, le Service de TV des Eglises romandes, ainsi que le Service Internet romand CIEPR (en charge par exemple du site www.questiondieu.com).

Synode

	COMPTES 2010		Budget 2011		Budget 2012		Par rapport au:		Par rapport au:	
	Charges	Ressources	Charges	Ressources	Charges	Ressources	COMPTES 2010		Budget 2011	
FINANCES ET ADMINISTRATION										
1. a) Traitements et charges	331'293.00		364'000.00		395'800.00		64'500	19.47%	31'800	8.74%
b) Restitutions pour mandats		41'300.00		41'000.00		147'500.00	-106'200	-257.14%	-106'500	259.76%
2. Loyer, conciergerie, chauffage	41'872.75		47'400.00		47'400.00		5'500	13.20%		
3. a) Mobilier et machines de bureau	8'779.10		10'000.00		10'000.00		1'200	13.91%		
4. a) Fourniture de bureau	15'401.75		13'000.00		13'000.00		-2'400	-15.59%		
b) Mise à jour du système informatique					30'000.00		30'000	-	30'000	-
c) Prélèvement sur provisions						30'000.00	-30'000	-	-30'000	-
5. Informatique cantonale	1'100.00		27'500.00		27'500.00		26'400	2400.00%		
6. Frais généraux, ports, téléphone	22'164.03		26'500.00		25'000.00		2'800	12.80%	-1'500	-5.66%
<i>Sous-total I</i>	<i>420'610.63</i>	<i>41'300.00</i>	<i>488'400.00</i>	<i>41'000.00</i>	<i>548'700.00</i>	<i>147'500.00</i>	<i>21'900.00</i>	<i>5.77%</i>	<i>-46'200.00</i>	<i>-10.33%</i>
7. Exploitation immobilière										
a) Gestionnaire immobilier : Trait. + charges + frais	15'363.65		22'600.00		22'600.00		7'200	47.10%		
b) Gérance - Entretien - Rénovation	527'940.80		562'000.00		562'000.00		34'100	6.45%		
c) Prélèvement sur provisions						200'000.00	-200'000	-	-200'000	-
d) Intérêts hypothécaires	117'069.40		110'900.00		107'700.00		-9'400	-8.00%	-3'200	-2.89%
8. Revenu des immeubles		736'366.05		676'900.00		691'500.00	44'900	6.09%	-14'600	-2.16%
<i>Sous-total II</i>	<i>660'373.85</i>	<i>736'366.05</i>	<i>695'500.00</i>	<i>676'900.00</i>	<i>692'300.00</i>	<i>691'500.00</i>	<i>76'800.00</i>	<i>101.05%</i>	<i>-17'800.00</i>	<i>95.70%</i>
9. Intérêts passifs	5'958.95		1'000.00		500.00		-5'500	-91.61%	-500	-50.00%
10. a) Efforts financiers	80'608.70		87'500.00		62'500.00		-18'100	-22.46%	-25'000	-28.57%
b) Chargée de contacts : Traitement + charges	51'357.70		56'000.00		54'000.00		2'600	5.14%	-2'000	-3.57%
c) Prélèvement sur provisions		70'000.00		70'000.00		70'000.00				
11. Frais Commissions et organe de contrôle	1'050.00		1'100.00		1'100.00		100	4.76%		
12. Allocations et subventions diverses	4'260.00		9'000.00		4'000.00		-300	-6.10%	-5'000	-55.56%
<i>Sous-total III</i>	<i>143'235.35</i>	<i>70'000.00</i>	<i>154'600.00</i>	<i>70'000.00</i>	<i>122'100.00</i>	<i>70'000.00</i>	<i>-21'100.00</i>	<i>-28.86%</i>	<i>-32'500.00</i>	<i>-38.42%</i>
Total Finances et administration	1'224'219.83	847'666.05	1'338'500.00	787'900.00	1'363'100.00	909'000.00	77'500	20.59%	-96'500	-17.53%
Attributions										
1. Provision sur risques de cours	117'000.00						-	-	-	-
Total Attributions	117'000.00						-117'000	-100.00%	-	-
RECAPITULATION										
Total des recettes		7'472'614.70		6'846'500.00		7'086'300.00	-386'300	-5.17%	239'800	3.50%
Participation de tiers et autres ressources		1'406'421.25		1'366'200.00		1'564'200.00	157'800	11.22%	198'000	14.49%
Total des ressources		8'879'035.95		8'212'700.00		8'650'500.00	-228'500	-2.57%	437'800	5.33%
Total des charges	8'939'503.07		9'236'400.00		9'338'400.00		515'900	5.85%	102'000	1.10%
Excédent de charges (avant dissolutions réserves)							687'900.00	744'400	287.62%	-335'800
<i>Total des dissolutions de réserves</i>							380'000.00			
Excédent de charges		60'467.12		1'023'700.00		307'900.00	364'400	73.50%	-715'800	-69.92%
A couvrir par le Capital propre		60'467.12		1'023'700.00		307'900.00				

FINANCES ET ADMINISTRATION

- ad 1a Les traitements sont ceux de la responsable du secteur finances ainsi que de cinq collaboratrices, soit l'équivalent de 5,3 postes. Une partie de l'augmentation budgétaire est liée à l'augmentation de la charge de travail pour la tenue de la comptabilité de la CER (compensée financièrement par une augmentation du montant facturé et une compensation d'une partie du poste du RRH).
- ad 1b Les restitutions concernent la réalisation de la comptabilité de la Fondation Neuchâtel addiction, de la CER et du CSP pour la gestion salariale. Pour rappel, le SEG tient également la comptabilité salariale d'un certain nombre d'employé(e)s paroissiaux (par exemple secrétaire) pour des montants symboliques.
- ad 4 b-c Une mise à jour du système informatique pour la comptabilité financière et salariale devient nécessaire. Le montant de l'investissement est compensé par une dissolution de la réserve constituée spécialement pour ces charges.
- ad 5 Une nouvelle convention a été signée avec le Service Informatique de l'Etat de Neuchâtel (SIEN) pour la maintenance du parc informatique. La situation extrêmement privilégiée qui prévalait jusqu'en 2010 n'a pas pu être reconduite. Les tarifs actuels sont conformes aux prix du marché.
- ad 7a Charges liées à la fonction à 20% de la collaboratrice gestion immobilière (gestion des ventes et planification / réalisation des rénovations) en lien avec la politique de revalorisation du parc immobilier.
- ad 7b Ce poste regroupe les frais d'entretien et de rénovations des immeubles ainsi que les honoraires de la gérance (Foncia Geco) chargée du mandat de gestion des immeubles.
- ad 7c La réserve constituée au cours des dernières années en raison du report de certains travaux peut être dissoute.
- ad 7d La diminution de ce poste est due à une baisse des taux hypothécaires: celui de la BCN qui a été renégocié dans le contexte global de la baisse des taux, mais surtout le taux du Fonds de Garantie que son Comité a accepté de réduire temporairement à 2,875% au lieu des 4,45% prévus. Le remboursement des hypothèques liées aux ventes de cures permet également une baisse de ce poste.
- ad 8 Le revenu des immeubles a été adapté à la réalité des recettes prévisibles de l'exercice 2012 (en estimant les effets des ventes de cures, des cures non occupées temporairement, ainsi que du projet de rénovation de la Maison de Champréveyres qui représente une perte de loyer). Selon le règlement en vigueur, les loyers des cures et logements de service sont adaptés de 15% sur la part de l'augmentation générale des salaires. Ces derniers ayant été indexés en 2012, les loyers ont dès lors été fixés à 1'000.- fr. par mois
- ad 9 Face aux difficultés de trésorerie, une demande de prêt auprès des membres de l'EREN et des paroisses a été effectuée au printemps 2007. Le montant au budget correspond au paiement des intérêts des derniers prêts encore en vigueur à fin juin 2012.
- ad 10a Ce poste comprend la partie des charges réparties entre les trois Eglises reconnues pour le traitement annuel de la contribution ecclésiastique ainsi que les charges propres à l'EREN liées à la valorisation de la contribution ecclésiastique. La diminution de ce poste provient essentiellement de la réduction des frais liés à la Semaine d'offrande et au projet "Accompagnement des contributeurs " dont les frais sont moins élevés qu'imaginés au départ du projet.
- ad 10b Dans un souci de transparence, le salaire de la chargée de contact fait l'objet d'une rubrique distincte depuis le budget 2010.
- ad 10c Un don versé par une fondation alémanique a été attribué à ce poste pour aider au financement des projets liés aux efforts financiers.
- ad 12 Ce poste sert à payer les cotisations d'organismes dont l'EREN est membre et permet au Conseil synodal de répondre à des demandes de subvention qui lui sont adressées en cours d'année.

RECAPITULATION

- ad 1 Etant donné qu'il n'y a pas d'attribution prévue pour 2012, les 117'000.- fr. de 2010 ne sont pas pertinents dans la comparaison avec le budget 2012. De ce fait, il n'en est pas tenu compte dans les colonnes de comparaisons.

Dissolutions de réserves :

Pour mémoire, il s'agit de : Projets 4 axes 100'000.- fr / Traitements des stagiaires 50'000.- fr. / Système informatique 30'000.- fr. / Immeubles 200'000.- fr.

